



Respect du code du travail

Par **chdanao**, le **07/02/2010 à 18:11**

Bonjour,

Je suis technicien d'exploitation et suis amené à travailler en astreinte 24/24.

J'ai l'impression que mon entreprise ne respecte pas le code du travail et je voulais avoir des réponses à ce propos.

Tout d'abord, par rapport au repos quotidien. En lisant le code du travail, je vois que le repos quotidien doit être au minimum de 11 heures consécutives réductibles à 9 heures si surcharge d'activité exceptionnelle. Les heures en moins des 11 heures doivent être rendu en RC à l'employé.

Dans mon entreprise, rien de tout ça n'est effectif.

Nous travaillons en journée de 8h à 17h45, et si nous sommes appelé à 1heure du matin(7h15 de repos), et travaillons jusqu'à 4 heures du matin. Nous devons reprendre le matin sans avoir eu le repos quotidien. Nous avons le DROIT de prendre nos heures travaillées de nuit en récupération le matin. Donc on peut recommencer à 11 heures le matin (7 heures de repos hors vu qu'on reste d'astreinte jusqu'à 8 heures du mat plutôt 3 heures de repos), mais on perd nos heures de nuit travaillées. Alors que ce devrait être l'inverse, on devrait reprendre à minima à 13 heures et avoir 2 heures en plus de RC.

En réponse, on nous dit que notre entreprise a une dérogation avec l'inspection du travail, document que nous ne pouvons pas consulter bien sur.

Ensuite, pour la majoration et rémunération des heures supplémentaires.

Normalement au dessus de 39 heures hebdo, toute heure doit être rémunérée à 25% et 50% au dessus de 42.

Mon entreprise lisse les heures sur l'année, donc en gros on divise les heures par le nombre de semaine et on tombe à moins de 39, forcément car vacances + RTT.

De plus, mon entreprise ne rémunère pas les heures supplémentaires, toute heure supplémentaire incrémente un compteur. Nous devons par la suite prendre de la recup.

Exemple, je travaille 5 heures dimanche, on me demande ensuite de prendre ces 5 heures le lundi matin ou mardi matin, ce que je n'ai aps envie car je voudrais être payé.

Conclusion, pas de majoration, 1 heure pour 1 heure, pas de rémunération, et eux sont tranquilles car ce n'est pas vraiment officiel.

Quand je vois le président de la république dire travailler plus pour gagner plus, les heures sup sont défiscalisées, ca me fait doucement rigoler car même les plus grosses structures françaises ne respectent pas ça.

En conclusion je travaille beaucoup, parfois jusqu'à plus de 50 heures par semaine, et pour une paye de misère (payé 35 heures par semaine).

Est ce que ces méthodes sont le résultat de la crise. Doit-on s'en plaindre, est-ce légal, que peut-on faire pour agir et changer les choses, qui peut-on contacter?

Merci de m'apporter des réponses.